



Direction des Affaires Culturelles

2026 DAC 49 Subvention (777.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, je vous propose d'apporter notre aide à l'association Théâtre 14 implantée dans le 14^e arrondissement.

L'association est présidée par Marisol Touraine depuis 2020 et dirigée depuis janvier 2025 par Mathieu Touzé, à la suite du départ d'Edouard Chapot (ex codirecteur) avec qui il avait été nommé en 2019. Le Théâtre 14 a rouvert ses portes fin janvier 2020 à l'issue d'importants travaux. De nouveaux travaux votés au BPP 2023 et initiés en 2025 permettront l'agrandissement du hall de la salle principale et l'accès au jardin adjacent pour un meilleur accueil des publics.

En plus de son activité récurrente, l'année 2025 a été marquée par deux temps forts l'un sur Jean Genet et l'autre sur Alfred de Musset, et la première édition du festival Woke au printemps. Le Théâtre a accueilli plus de 13 500 spectateur.ices sur sa programmation payante et plus de 1 000 sur le festival amateur et le Paris off Festival.

La salle Marius Magnin ouverte au printemps 2024 a accueilli les stages professionnalisants et les ateliers de pratiques amateurs dont les travaux ont fait l'objet de divers temps de restitution à la fin de l'année dans la salle principale (programmation officielle et festival amateur).

Les autres partenariats de proximité, notamment avec les établissements scolaires et avec le réseau culturel parisien (Comédie-Française, Festival d'Automne, etc.) se sont poursuivis pour proposer une grande diversité de formes artistiques au plateau et des temps de rencontres et de débats.

En 2026, le projet artistique, mêlant programmation et transmission se poursuivra avec notamment un temps fort sur Philippe Besson et la réédition du festival Woke en mai. Le projet de la salle Marius Magnin demandera des réajustements d'occupation pour demeurer à la fois un lieu artistique et un lieu pour la vie citoyenne. L'équipe de direction travaille à organiser l'espace et le calendrier pour rendre ce projet réaliste dans une économie de moyens contrainte.

Compte-tenu des enjeux pour maintenir l'activité et l'offre artistique et culturelle du Théâtre sur le territoire parisien, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement en 2026.

Les principaux apports à la structure en 2025 étaient :

Subvention de fonctionnement : 827.000 €

Aide en nature au titre du bail de sous-location et de la CODP : 86 148,50 €

Autres aides aux projets : 8.500 € (DAC- Art pour Grandir)

Par délibération 2025 DAC 472 en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025, un acompte de 496.200 euros au titre de l'année 2026 a été attribué à l'association Théâtre Paris 14.

Il vous est proposé d'accorder un deuxième acompte à cette subvention au titre de l'année 2026, à hauteur de 280.800 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2026 de la structure à 777.000 euros en tenant compte de l'acompte déjà voté et versé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution d'un deuxième acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement pour l'association Théâtre Paris 14, annexé au présent projet.

Le Maire de Paris